

FARGUES DE LANGON



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2014

PRESENTS : M. AUGÉY, Maire, M. RONCOLI, BERNARD, Mmes AUGÉY, CABANNES, Adjointes, Mmes BIRAGUE, DUCOS M., DUCOS P, GACHES-PEDUCASSE, LEGLISE, XUEREB, M. DUBAQUIER, GERARD, LECOURT, MERINO, SALA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme BLANCHARD à M. BERNARD.

ABSENTS EXCUSES : Mme POMMAT, Adjointe, M. BONNAL, Conseiller Municipal.

Monsieur Benoît DUBAQUIER, Conseiller Municipal, est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal précédent est adopté à l'unanimité des membres présents.

Avant toute délibération, M. Pierre AUGÉY, Maire a demandé l'ajout à l'ordre du jour de trois délibérations portant sur :

- *Délibération modificative n° 1 – budget communal*
- *Délibération admission en non-valeur*
- *Motion contre les Grands Projets du Sud-Ouest – Ligne à grande vitesse*

Après consultation et accord du Conseil Municipal, le Maire informe que ces sujets seront délibérés en dernier.

ORDRE DU JOUR

Délib. 2014-43 : délibération embauche contrat CUI-CAE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les dispositions gouvernementales relatives à l'embauche des CUI – CAE et notamment à la prise en charge par l'Etat du salaire à hauteur de 85 % sur la base 20 heures de travail hebdomadaire pour certains publics.

Monsieur le Maire informe également les élus de la demande de Madame Christiane ANGEVIN, actuellement inscrite au Pôle Emploi.

Monsieur le Maire propose donc l'embauche de Madame Christiane ANGEVIN en CUI – CAE afin d'aider les agents des services scolaires dans les tâches courantes d'entretien des locaux communaux à raison de 35 heures hebdomadaires à compter de décembre 2014 et pour une durée de 6 mois renouvelable.

Le Conseil Municipal approuve l'embauche de Madame Christiane ANGEVIN en CUI – CAE en qualité d'Adjoint Technique, à compter de décembre 2014, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Il charge Monsieur le Maire de constituer les dossiers nécessaires afin de concrétiser cette embauche auprès des services concernés.

Délib. 2014-44 : Location multiservices rural.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame DUCOURNAU Patricia est intéressée par la reprise du multiservices rural de Fargues à compter du 1^{er} décembre 2014.

Il convient donc de fixer le montant du prix du loyer du multiservices rural, à savoir 334,50 € HT soit 401,40 € TTC.

Le montant de ce loyer sera indexé suivant l'indice des prix annuel.

Le Conseil Municipal approuve le montant du loyer comme indiqué ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location en conséquence avec la future locataire.

Délib. 2014-45 : Demande à RFF la rétrocession de la voie ferrée – V.I.L.- sur la commune de Fargues – zone d'activités de « Coussères ».

Monsieur le Maire rappelle aux élus la délibération du 3 mai 2004 par laquelle le Conseil Municipal de Fargues confirmait son souhait de voir maintenir en place la voie ferrée –V.I.L. – reliant Langon à Bazas afin de desservir la zone d'activités de « Coussères » et permettant ainsi aux entreprises d'utiliser le fret plutôt que les camions.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour entreprendre les démarches auprès de R.F .F. afin de récupérer l'emprise de la voie ferrée existante pour la réalisation des projets de ferroutage sur la zone industrielle par rétrocession de celle-ci à la commune.

Délib. 2014-46 : demande de préemption SAFER sur la vente GRENOUILLET

Le maire de la Commune de Fargues ;

Vu l'article L. 2221-22 (ou L. 5211-10) du Code des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 210-1, L. 213-3, L. 300-1, L. 213-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération en date du 28 mars 2014 portant délégation au maire pendant la durée de son mandat,

Vu la délibération en date du 22 mai 2003 concernant la signature de la convention de partenariat avec la SAFER, instituant un droit de préemption urbain sur les parties du territoire communal hors zones U et NA,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 3 octobre 2014 relative au bien sis à « Coussères » appartenant à Monsieur et Madame GRENOUILLET Yves domiciliés à Langon, cadastré section C n° 647, au prix de 4 380,00 euros,

Vu La promesse d'achat des services de la SAFER reçue le 13 novembre 2014,

Considérant que la commune souhaite acquérir ce terrain situé en zone NC et agricole afin de promouvoir le développement agricole de la commune et notamment le secteur de l'apiculture,

Le Conseil Municipal,

Le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents décide :

Article 1 : De préempter le bien situé à « Coussères », appartenant à Monsieur et Madame GRENOUILLET de Langon - cadastré section C n° 647, d'une surface de 2 241 m² - au prix de 4 380.00 €.

Article 2 : De signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Délib. 2014-47 : Tarifs restaurant scolaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de porter le prix du ticket du repas enfant à la cantine, à compter du 1^{er} janvier 2015 de 2,05 € à 2,10 € afin de tenir compte de l'augmentation du tarif des denrées alimentaires. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal n'a pas augmenté le tarif du repas de la cantine depuis le 1^{er} janvier 2013.

Monsieur le Maire rappelle également, que, conformément à la délibération du 23 janvier 2012 fixant le tarif adulte de restauration à la cantine scolaire, le prix d'un repas adulte équivaut au prix de deux repas enfant. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2015, le prix d'un repas adulte passera de 4,10 € à 4,20 €.

Le Conseil Municipal décide de porter le prix du repas enfant à la cantine scolaire à 2,10 € et le prix d'un repas adulte à 4,20 € à compter du 1^{er} janvier 2015.

Délib. 2014-48 : Réalisation piste cyclable.

Monsieur le Maire rappelle aux élus la délibération du 3 mai 2004 par laquelle le Conseil Municipal de Fargues confirmait son souhait de voir maintenir en place la voie ferré -V.I.L. - reliant Langon à Bazas.

Il rappelle également que nous nous étions engagés à mettre à la disposition du Conseil Général l'emprise nécessaire pour la réalisation de la piste cyclable Roaillan-Langon-Saint Macaire.

Le Conseil Général vient de nous soumettre le projet de tracé de l'emprise de cette piste cyclable Roailan-Langon-Saint Macaire qui, à partir de l'ex PN n° 5 longerait par le sud notre zone d'activités pour rejoindre le lieu-dit « La Gourmette » sur la commune de Langon.

Le Conseil Municipal, après avoir vu les plans du tracé projet valide celui-ci et s'engage à mettre gracieusement à disposition du Conseil Général l'emprise nécessaire à la réalisation de cette piste cyclable.

Délib. 2014-49 : Délibération modificative n°1 – Budget Communal 2014.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de faire un virement de crédits comme suit sur le budget communal afin de changer l'affectation à des chapitres différents à la demande de Mme. DEGOUY, responsable du Trésor à notre Perception :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 022 – dépenses imprévues	7 500 €	
TOTAL D 022 – dépenses imprévues	7 500 €	
D 6541 – créances admises en non-valeur		7 500 €
TOTAL D 065 - Autres charges de gestion courante		7 500 €

Délib. 2014-50 : Admission en non-valeur.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état des admissions en non-valeur qu'il a reçu de Madame la Trésorière de Langon. Cet état fait apparaître d'une part, la créance non recouvrée d'impayés de la société NGN, représentée par Monsieur GHILEB Naoufel pour un montant de 7 285,00 € et de la famille LENESTOUR Jason pour un montant de 486,80 € soit un total de 7 771,80 €.

En effet, malgré toutes les procédures effectuées afin de recouvrer cette facture, le trésorier payeur général n'a pu récupérer cette somme.

Le Conseil Municipal décide de passer cette créance de 7 771,80 € en non-valeur.

Cette somme sera mandatée au compte 6541 du budget primitif 2014.

Délib. 2014-51 : Motion contre les Grands Projets du Sud-Ouest – Ligne à grande vitesse.

La commune de Fargues prend acte que l'enquête publique relative aux Grands Projets du Sud-Ouest (GPSO) se déroule du 14 octobre au 8 décembre prochain.

Elle témoigne une nouvelle fois que l'Etat n'a aucunement tenu compte de la mobilisation massive de citoyens, d'élus, de représentants professionnels et d'association lors des débats publics de 2005 et 2006. Aussi la CDC du sud Gironde, réclame l'abandon de ce projet au profit d'un aménagement des lignes existantes, moins coûteux et plus conforme avec les besoins de desserte ferroviaire de proximité.

Elle se justifie d'autant moins qu'elle intervient de plus dans une période où :

- le rapport de la Cour des Comptes en date du 23 Octobre 2014 remet foncièrement en cause le modèle TGV, considéré comme non rentable, en remettant notamment en cause les GPSO,

- les exigences de résorption du déficit national, qui impacte de fait les finances des collectivités locales, amène à valoriser désormais chaque denier public en évitant les projets dispendieux et dont le caractère essentiel n'est pas avéré.

L'étude du dossier d'enquête publique permet de confirmer les arguments invoqués par les différentes collectivités et élus du Sud-Gironde lors des débats publics, à savoir :

- Le tracé est incohérent sur le plan géographique, la voie la plus directe pour aller de Bordeaux à Toulouse comme de Bordeaux à la frontière espagnole (Irun) ne passant pas par le Sud-Gironde.

- De nombreux territoires et communes du Sud-Gironde sont impactés : la CUB en sortie d'agglomération, les vignobles des Graves, les secteurs agricoles du Bazadais, la forêt landaise, le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. Le passage du tracé au travers de chacun d'entre eux est fortement impactant au regard des enjeux économiques, environnementaux et humains.

- En matière de voies et réseaux, des césures majeures vont être réalisées en Sud-Gironde, l'impactant à la fois dans son axe Ouest/Est, et dans son axe Nord/Sud. Ces coupures seront difficilement franchissables, et créeront une rupture au niveau des routes, des pistes forestières, du réseau hydrographique, de la circulation de la faune, des échanges économiques, de la bonne gestion des exploitations agricoles, etc... Elles compliqueront la défense incendie dans nos secteurs forestiers et les secours à personnes dans de vastes espaces à l'habitat diffus.

- Sur le plan environnemental, en impactant zones Natura 2000, zones humides, lagunes, habitats d'espèces protégées, en nécessitant la réalisation de nombreuses gravières, dans des espaces fragiles qui seront ainsi défigurés et mis en péril.

- Sur le plan humain en occasionnant difficultés de circulation, nuisances visuelles et phoniques, dévalorisation des biens immobiliers, etc...

- L'extrême Sud-Gironde recevra en outre le raccordement des lignes Bordeaux/Toulouse, Bordeaux/Espagne et Espagne /Toulouse, touchant les communes de Bernos-Beaulac, de Cudos et d'Escaudes. Il subira à ce titre l'impact d'un aménagement unique sur tout le tracé des GPSO : un triangle ferroviaire de plusieurs kilomètres de côté, qui verra des trains circuler à près de 10 mètres de hauteur au niveau du franchissement des lignes, apportant des nuisances inédites à des kilomètres de périphérie.

Aussi, la Commune de Fargues, solidaire des communes et populations impactées par ce projet, affirme son opposition à la réalisation des GPSO, et demande l'abandon des projets de LGV Bordeaux/Espagne et Bordeaux/Toulouse au regard :

- des impacts évoqués ci-dessus,
- du manque de pertinence du tracé,
- de la raréfaction des fonds publics,
- du rapport de la Cour des Comptes qui remet en cause le modèle TGV,
- de la nécessité de priorisation de l'aménagement des lignes existantes.

QUESTIONS DIVERSES

- **SCOLAIRE** : Madame AUGÉY Sandrine, Maire-Adjoint et Madame DUCOS Patricia, Conseillère Municipale font le compte-rendu du Conseil d'Ecole qui s'est tenu le 6 novembre dernier au cours duquel il a été question notamment des effectifs actuels (soit 178 enfants), de l'élection des parents d'élèves et de son faible taux de participation et de la présentation et de la mise en place des activités pour l'année scolaire en cours.
D'autre part, Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la réunion publique pour les parents d'élèves qui s'est tenue à la Maison du Temps Libre le 19 novembre dernier, avec l'association AVL sur l'organisation des TAP.
- **MULTISERVICES RURAL** : Monsieur le Maire fait part aux élus que Madame DUCOURNAU Patricia, habitante de la commune, ouvre le multiservices rural le vendredi 5 décembre prochain.
- **REPAS DES AINÉS** : Madame CABANNES Nathalie, Maire-Adjoint présente le menu et l'animation qui ont été choisis pour le repas des Aînés du 1^{er} février 2015. L'invitation sera adressée à la population d'ici la fin de l'année avec le bulletin municipal.
- **VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ** : Les élus proposent de programmer la cérémonie des vœux de la municipalité le vendredi 9 janvier 2015 à 18 heures 30 à la Maison du Temps Libre. La population farguaise y est invitée.
- **COMMISSION AIDE SOCIALE CDC** : Madame GACHES-PEDUCASSE Anne-Marie fait le compte-rendu de la réunion de la commission d'aide sociale de la Communauté des Communes du Sud-Gironde qui s'est tenue le 27 novembre dernier. A l'ordre du jour, il y avait les questions suivantes : l'évolution du service de transport à la demande, le service d'aide à domicile.

- **FOYER RURAL** : Monsieur RONCOLI Robert, Maire-Adjoint fait le compte-rendu aux élus de l'assemblée générale du Foyer Rural qui s'est tenue le 28 novembre à la Maison du Temps Libre. Tout le bureau est démissionnaire et une réunion est prévue le 10 décembre pour reformer un bureau. Un appel à candidature est lancé.

- **TELETHON** : Monsieur Le Maire informe les élus que Le Téléthon aura lieu les 5 et 6 décembre prochains. Le Foyer Rural organise un loto à la Maison du Temps Libre le vendredi 5 décembre à 20 heures 30 et une animation autour du tennis le samedi 6 décembre de 14 à partir de 14 heures 30 au stade Roland Pujardieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.